



Si votre enfant n'a pas de médecin de famille ou d'infirmière praticienne spécialisée (IPS)...

Quoi faire?

Demandez à votre professionnel de la santé

Si vous avez un médecin de famille ou une IPS, vérifiez si cette personne peut prendre en charge votre enfant.

Si la première option n'est pas possible :

Inscrivez votre enfant au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)

Dès la réception de la carte d'assurance maladie de votre enfant, faites son inscription à la liste d'attente du GAMF afin qu'il puisse éventuellement avoir un médecin de famille ou une IPS. Le délai d'attribution dépendra ensuite du niveau de priorité et de la disponibilité des ressources dans votre secteur.

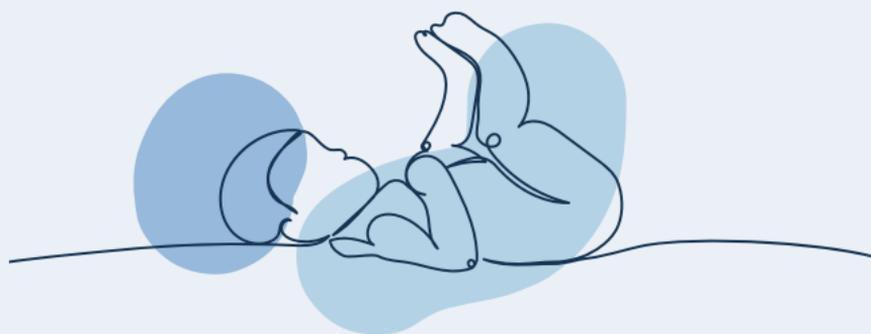
- **Pour s'inscrire en ligne :** gamf.gouv.qc.ca
- **Pour s'inscrire par téléphone :** rendez-vous au sante.gouv.qc.ca/votre-gaco pour trouver le numéro de téléphone du guichet de votre région
- **Pour toute question :** 1 833 422-2267

D'ici à ce que votre enfant ait un médecin de famille ou une IPS :

Prenez rendez-vous au CLSC pour le suivi du développement de votre enfant (ABCdaire)

Ce suivi de santé permettra d'évaluer l'état de santé global de votre enfant, sa croissance et son développement. Réalisé en même temps que les rendez-vous de vaccination, ce service est offert à votre enfant à 2 mois, 4 mois, 6 mois (aucun vaccin), 12 mois, 18 mois et 24 mois (aucun vaccin). Ce suivi est offert même si vous ne souhaitez pas faire vacciner votre enfant.

- **Pour prendre rendez-vous :** clicsante.ca
Clic Santé sous Grossesse et pédiatrie > Pédiatrique - Consultation et choisir le service avec l'option « ABCdaire »



Où consulter?

Si votre enfant a un problème de santé

urgent

- Composez le 911 ou présentez-vous à l'urgence

Si votre enfant a un problème de santé

non urgent

- **Composez le 811, option 1**
(Info-Santé : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Une ligne prioritaire pour les parents d'enfants de 0 à 17 ans est disponible. Vous pourrez rapidement parler à une infirmière pour une évaluation de votre enfant et pour avoir des conseils pour appliquer des soins à la maison. Si la situation de votre enfant nécessite une consultation avec un professionnel de la santé, on vous guidera vers les bonnes ressources.
- **Consultez le Guichet d'accès à la première ligne (GAP) numérique : gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca**
Le GAP permet aux personnes sans médecin de famille d'obtenir un rendez-vous médical ou un service de santé. Pour être pris en charge plus rapidement, il est possible de remplir un questionnaire en ligne pour exprimer votre besoin de santé. Votre demande sera analysée afin d'orienter votre enfant vers le service professionnel ou médical qui répond le mieux à son besoin, par exemple une consultation avec un médecin, une visite chez le pharmacien, un rendez-vous avec une infirmière, etc. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire numérique, composez le 811, option 3.
- **Consultez votre pharmacien**